EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 mai 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre mai deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Grégory BERNARD, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Sondès EL HAFIDHI à Jérôme AUSLENDER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Géraldine BASTIEN, Mme Marion CANALES et M. Guillaume VIMONT arrivent pendant l'expression proposée par M. le Maire à chaque groupe politique, et relative à la tenue du Conseil Municipal du 29 avril 2016.
Mme Patricia GUILHOT, au nom du groupe Front de Gauche – Place au peuple, demande une suspension de séance de 10 mn à M. le Maire qu'il accorde. M. le Maire suspend celle-ci à 18h47.
M. le Maire reprend la séance à 19h00, après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Guillaume VIMONT quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.
M. Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.
Mme Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à M. Jean-Christophe CERVANTES.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A, sans laisser de pouvoir.
M. Louis COUSTES quitte la séance avant le vote du vœu A et donne pouvoir à Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE.
Mme Isabelle LAVEST quitte la séance avant le vote du vœu D sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 59

PROJET DE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « H2O SANS FRONTIERES »

L'association H_2O sans frontières, association loi 1901 et organisme d'intérêt général, créée en 1998 et implantée dans l'agglomération clermontoise, œuvre dans le domaine de l'eau, bien commun de l'humanité et source de vie.

Véritable enjeu et sujet de préoccupation majeure des populations de la planète, l'eau est multidisciplinaire et transdisciplinaire, elle touche ainsi de nombreux domaines (économie, agriculture, tourisme, environnement, santé, sciences, sport, mais aussi culture…) et concerne des acteurs multiples (institutions, collectivités, entreprises, associations, personnalités…).

Un des maillons essentiel d'une bonne gestion de l'eau, qui soit respectueuse et solidaire, est l'éducation.

Les principales actions de l'association H_2O sans frontières sont :

- les cours d'eau d'H_2O, journées de sensibilisation sur l'eau sous tous ses aspects, destinées aux scolaires des 4 départements de l'académie Auvergne,
- la coopération avec le Burkina Faso :

 ►la mise en relation entre des communes de notre région avec celles du centre Ouest du Burkina Faso, notamment sur les thèmes de l'eau, de l'environnement et du développement durable,

 ►la mise en relation permanente et concrète de nos établissements scolaires avec ceux du centre Ouest du Burkina Faso,

 ►la mise en relation de nos deux universités auvergnates avec celle de Koudougou, capitale de la région du centre Ouest du Burkina Faso,

- une présence active au niveau du réseau international RAMPEDRE (rapport mondial permanent en ligne sur le droit à l'eau) sur le thème : droit à l'eau et l'éducation, ainsi que sur celui du bien commun.

De son côté, la Ville de Clermont-Ferrand est engagée depuis de nombreuses années dans le sens d'une meilleure gestion de l'eau, aussi bien au niveau local, que dans le cadre de coopérations avec d'autres pays, au titre de la Loi « Oudin-Santini » :

►signature du Pacte d'Istanbul pour l'eau en 2011,

►en 2006 et 2007, action avec le Gabon : envois de matériels afin de réaliser des travaux d'eaux dans la Ville d'Oyem et ainsi fournir de l'eau à des quartiers défavorisés (fontaines publiques),

►en 2013, participation à l'opération « Une ville, un puits » au Niger : la Ville a financé la construction d'un puits communautaire d'eau potable au Niger.

La Loi "Oudin-Santini" du 9 février 2005, relative à la « coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement » a ouvert aux collectivités et aux établissements publics le droit d'utiliser jusqu'à 1 % de leur budget "eau et assainissement" pour des actions de solidarité internationale (aide d'urgence ou de développement).

Ces financements de projets dans le domaine de l'eau et l'assainissement peuvent venir en complément de projets intégrés couvrant la santé, le développement économique, la culture… financés sur le budget général (au titre de la loi du 6 février 1992).

Le présent projet de convention pour la période 2015/2018 avec l'association « H_2O sans frontières » permettrait de formaliser des relations déjà tissées depuis de nombreuses années entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'association H_2O et engager de nouvelles actions.

Le partenariat porte, principalement, sur des actions de coopération décentralisée au Burkina Faso et de sensibilisation à l'importance de l'eau, et se décline en 5 axes :

- axe 1 - Réparation de forages en panne au sein de 5 communes de la Région Centre Ouest du Burkina Faso : en terme quantitatif, l'objectif de l'association est de réhabiliter dans les prochaines années 100 forages de 5 communes du Centre Ouest du Burkina Faso (Dydr, To, Soaw, Ramongo, Pouni), ce qui bénéficierait à 100 000 personnes,
- axe 2 - Soutien au nouveau laboratoire d'analyses de Soaw,
- axe 3 - Lien entre les enfants du Burkina Faso et de Clermont-Ferrand,
- axe 4 - Lien entre les universités de Koudougou (capitale de la région du Centre Ouest du Burkina Faso) et les universités auvergnates,
- axe 5 – Sensibilisation des scolaires à l'importance de l'eau : les cours d'eau d'H_2O

Chaque année, un plan d'action sera établi en partenariat entre l'association « H_2O sans frontières » et la Ville de Clermont-Ferrand pour définir les actions à mettre en œuvre et leur financement.

Concernant l'année 2016 (année 1), le plan d'action est annexé au présent projet de convention.

Le financement nécessaire (soit 21 000 €) sera pris en charge par le budget annexe Eau.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'émettre un avis favorable au projet de convention pluriannuelle entre la Ville et l'association « H_2O sans frontières »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,
- d'autoriser le versement de la subvention annuelle.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 mai 2016

Le Maire,

Olivier BIANCHI

H_2O sans frontières
Organisme d'intérêt général
27, rue de la Garde, 63110 Beaumont
h2o.asso.h2o@gmail.com tél. 06 85 70 38 81

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2016-2018

Actions de coopération décentralisée au Burkina Faso et sensibilisation à l'importance de l'eau

Entre

La Commune de Clermont-Ferrand,
représentée par son Maire Olivier BIANCHI, selon la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2016,
10 rue Philippe Marcombes 63000 Clermont-Ferrand

ci-après dénommée « la Ville de Clermont-Ferrand »

et

L'Association « H_2O sans frontières »,
représentée par Jean-Pierre WAUQUIER, en sa qualité de Président selon délibération du bureau en date du 22/02/2015 dont le siège est situé, 27 Rue de la Garde 63110 Beaumont

ci-après dénommée «l'association H_2O sans frontières»,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'association H 2O sans frontières, association loi 1901 et organisme d'intérêt général, créée en 1998 et implantée dans l'agglomération clermontoise, œuvre dans le domaine de l'eau, bien commun de l'humanité et source de vie.

Véritable enjeu et sujet de préoccupation majeure des populations de la planète, l'eau est multidisciplinaire et transdisciplinaire, elle touche ainsi de nombreux domaines (économie, agriculture, tourisme,environnement, santé, sciences, sport, mais aussi culture…) et concerne des acteurs multiples (institutions, collectivités, entreprises, associations, personnalités…).

Un des maillons essentiel d'une bonne gestion de l'eau qui soit respectueuse et solidaire est l'éducation.

Les principales actions de l'association H 2O sans frontières sont :

- **Les Cours d'eau d'H 2O**

Organisées en collaboration avec le rectorat qui en fait une priorité académique, il s'agit de journées de sensibilisation sur l'eau sous tous ses aspects, destinées aux scolaires des 4 départements de l'académie Auvergne.

De nombreux partenaires viennent montrer leur spécificité par rapport à l'eau (institutionnels, collectivités, services publics, entreprises, associations…) en traitant de nombreuses thématiques: eau et culture, eau et environnement, eau et santé, eau et sport, eau et science, eau et solidarité internationale, eau et assainissement, météo, eau et énergie, eau et économie, eau et agriculture, eau et parcs naturels…

Des établissements scolaires de la région présentent également leurs travaux sur sur l'eau.

Tous les ans en avril, lors de deux journées, plusieurs milliers d'élèves et leurs enseignants (de la maternelle aux lycées) sont ainsi réunis à la Maison des sports de Clermont Ferrand.

- **La coopération avec le Burkina Faso**

La mise en relation entre des communes de notre région avec celles du Centre Ouest du Burkina Faso :

il s'agit de connecter les populations en direct de manière à créer une coopération concrète basée sur l'échange humain. L'eau, l'environnement et le développement durable tiennent une place primordiale au sein de cette initiative.

Des associations H 2O au sein des communes auvergnates et burkinabè ont été créées. Ces associations sont représentatives de l'ensemble de la population (conseil municipal, associations, artisans, commerçants, enseignants…). C'est sur cette base que les liens sont tissés entre les communes concernées

La mise en relation permanente et concrète de nos établissements scolaires avec ceux du Centre Ouest du Burkina Faso :

notre académie en fait une démarche prioritaire. Des thèmes communs relatifs à l'environnement, au développement durable, à la vie quotidienne, à la santé… sont traités par les élèves auvergnats et burkinabè, ce qui les conduit à mieux se connaître.

La mise en relation de nos deux universités auvergnates avec celle de Koudougou, capitale de la région du Centre Ouest du Burkina Faso :

désormais sont mises en place des thèses communes et des relations étroites entre les équipes de toutes les disciplines (développement durable, environnement,

économie, biologie, anthropologie, informatique, santé…). H_2O sans frontières présente en Auvergne et au Burkina en est le moteur, toujours avec l'idée que l'éducation tissant des liens entre les jeunes du monde entier est une base essentielle au développement d'une citoyenneté humaine responsable à l'échelle de la planète. Albert Jacquard était membre de l'association et parrain de cette démarche.

Une présence active au niveau du réseau international RAMPEDRE (Rapport mondial permanent en ligne sur le droit à l'eau) sur le thème : droit à l'eau et éducation, ainsi que sur celui du Bien Commun.

De son côté, la Ville de Clermont-Ferrand est engagée depuis de nombreuses années dans le sens d'une meilleure gestion de l'eau, aussi bien au niveau local, que dans le cadre de coopérations avec d'autres pays, dans la cadre de la loi « Oudin-Santini » :

- signature du Pacte d'Istanbul pour l'eau en 2011,
- en 2006 et 2007, action avec le Gabon : envois de matériels afin de réaliser des travaux d'eaux la Ville d'Oyem et ainsi fournir de l'eau à des quartiers défavorisés (fontaines publiques),
- en 2013, participation à l'opération « Une ville, un puits » au Niger : la Ville a financé en la construction d'un puits communautaire d'eau potable au Niger.

La Loi "Oudin-Santini" du 9 février 2005, relative à la « coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement » a ouvert aux collectivités et aux établissements publics le droit d'utiliser jusqu'à 1 % de leur budget "eau et assainissement" pour des actions de solidarité internationale (aide d'urgence ou de développement).

Ces financements de projets dans le domaine de l'eau et l'assainissement peuvent venir en complément de projets intégrés couvrant la santé, le développement économique, la culture… financés sur le budget général (au titre de la loi du 6 février 1992).

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention fixe les modalités de partenariat entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'association H_2O sans frontières concernant des actions de coopération décentralisée au Burkina Faso et de sensibilisation à l'importance de l'eau.

Article 2 : Définition du programme d'actions

Le programme se décline en 5 axes :

- axe 1 - Réparation de forages en panne au sein de 5 communes de la Région Centre ouest du Burkina Faso
- axe 2 - Soutien au nouveau laboratoire d'analyses de Soaw
- axe 3 - Lien entre les enfants du Burkina Faso et de Clermont-Ferrand
- axe 4 - Lien entre les universités de Koudougou (capitale de la région du centre ouest du Burkina Faso) et les universités auvergnates
- axe 5 – Sensibilisation des scolaires à l'importance de l'eau : les Cours d'eau d'H_2O

AXE 1 : Réparation de forages en panne au sein de 5 communes de la Région Centre ouest du Burkina Faso

L'eau est la préoccupation majeure des populations de ces communes. Or de nombreux forages existants sont en panne, souvent depuis plusieurs années, en raison de l'insuffisance de financements publics et d'un manque d'organisation et responsabilisation collective.

Depuis 2012, l'association H2O sans frontières à déjà réhabilité 130 forages non fonctionnels prioritairement situés à proximité d'écoles et de dispensaires de communes rurales non électrifiés.

Cette coopération s'effectue en lien avec les populations et artisans locaux. Pour permettre une gestion citoyenne, collective, durable et responsable des forages et de l'eau, des associations locales H_2O ont été mises en place, elles rassemblent des représentants de l'ensemble de la société civile des communes concernées : représentants de la mairie, enseignants, parents d'élèves, agriculteurs, commerçants, groupements de femmes, chefs traditionnels…. Ces actions s'inscrivent également sous couvert de l'avis des élus et services de l'État.

Le choix de réparer les forages en panne, plutôt que de créer des forages neufs est d'ordre économique : il est possible de réparer 15 à 20 forages pour le prix d'un forage neuf (700 € à 1000 € en moyenne contre minimum 15 000 € à 20 000 €). Les travaux sont réalisés par des artisans locaux.

Les sites prioritaires sont les forages à proximité des écoles et dispensaires : ainsi les élèves et le personnel des écoles et dispensaires ne sont plus pénalisés et obligés de faire plusieurs kilomètres pour se ravitailler en eau. Les populations voisines s'y approvisionnent également : chaque forage réhabilité sert ainsi en moyenne à 1 000 personnes.

Chaque forage est géré par un comité de gestion, élu par la population et avec une parité homme / femme. Chaque usager du forage cotise à ce comité de gestion, ce qui permet de financer l'entretien et les éventuelles réparations.

Ces actions s'inscrivent ainsi sur le long terme.

L'objectif prioritaire de cette action est sanitaire, en permettant la la mise à disposition de la population d'une eau de qualité et en quantité suffisante. Mais elle fait également l'objet d'une communication et d'une sensibilisation auprès des élèves, de leurs parents et le l'ensemble de la population sur la qualité de l'eau, l'hygiène...Enfin, la question de l'assainissement, elle aussi essentielle, n'est pas oubliée : des installations d'assainissement sont également en projet.

En terme quantitatif, l'objectif de l'association est de réhabiliter dans les prochaines années 100 forages de 5 communes du Centre Ouest du Burkina Faso (Dydr, To, Soaw, Ramongo, Pouni).

Chaque année, un plan d'action sera fourni par l'association H2O sans frontières à la Ville de Clermont-Ferrand pour définir les forages à réhabiliter, dans la limite de l'enveloppe financière allouée.

La présente convention porte sur la réparation de forages mise en œuvre par l'association H2O sans frontières et financée par la Ville de Clermont-Ferrand, dans la limite d'une enveloppe financière décidée chaque année et financée dans le cadre du dispositif « Oudin-Santini » (cf article 3 « Modalités de mise en œuvre et contribution financière de la Ville »).

AXE 2 : Soutien au nouveau laboratoire d'analyses de Soaw

Cette commune non électrifiée, loin de tout centre urbain est peuplée de 25 000 habitants. Depuis 12 ans, en lien avec la population, H_2O sans frontières y mène de multiples initiatives.

Un laboratoire d'analyses médicales est en cours d'installation au sein du dispensaire, dans le cadre d'un partenariat avec Biologie Sans Frontières, H_2O

Ceyrat, Électriciens sans frontières, la population, les autorités locales, régionales et nationales concernées.

Cette installation va amener les moyens nécessaires aux traitements satisfaisants des patients notamment en ce qui concerne les pathologies infectieuses et parasitaires.

Ce laboratoire sera géré par un comité de gestion issu de la population dans le cadre de l'association H_2O Soaw.

Biologie sans Frontières apporte son savoir faire et le matériel nécessaire aux analyses. Plusieurs de ses membres ont séjourné à Soaw en vue d'optimiser cette initiative.

Deux internes spécialisés de la Faculté de Pharmacie de Clermont-Ferrand ont initié sur place les techniciens locaux durant 3 semaines.

Ce laboratoire sera également amené à contrôler la qualité de l'eau des forages réhabilités. Dans ce cadre, la Ville de Clermont-Ferrand pourra apporter son soutien sous forme principalement de conseil technique de la part du service de contrôle des eaux de la Ville de Clermont-Ferrand.

•**AXE 3 : Lien entre les enfants du Burkina Faso et de Clermont-Ferrand**

Un des maillons essentiel d'une bonne gestion de l'eau qui soit respectueuse et solidaire est l'éducation.

Elle doit concerner les enfants burkinabés dans le sens d'une éducation à l'eau et à l'hygiène et d'une gestion durable de cette ressource, mais elle est également indispensable auprès des enfants et jeunes clermontois. L'eau est d'ailleurs une priorité académique en Auvergne.

Des échanges seront mis en place entre les écoles ou structures de loisirs clermontoises et burkinabés des communes concernées.

La forme de ces échanges sera définie conjointement par l'association H_2O sans frontières, en lien avec les associations et structures locales, les différents services de la Ville de Clermont-Ferrand œuvrant dans ce domaine (Direction de l'Enfance, Direction de l'Eau et de l'Assainissement…), les écoles et enseignants.

AXE 4: Lien entre les universités de Koudougou (capitale de la région du Centre Ouest du Burkina Faso) et les universités auvergnates

Des relations étroites entre les équipes de toutes les disciplines (développement durable, environnement, économie, biologie, anthropologie, informatique, santé…) ont vu le jour, des échanges d'étudiants sont mis en place ainsi que des thèses communes.

L'association H_2O sans frontières présente en Auvergne et au Burkina Faso est le moteur de ces échanges en lien avec les universités.

Des actions pourront être développées en ce sens en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand.

AXE 5 – Sensibilisation des scolaires à l'importance de l'eau : les Cours d'eau d' H_2O

Organisées en collaboration avec le rectorat qui en fait une priorité académique, il s'agit de journées de sensibilisation sur l'eau sous tous ses aspects, destinées aux scolaires des 4 départements de l'académie Auvergne.

La Ville s'engage à soutenir matériellement et financièrement cette manifestation qui permet à la fois de sensibiliser les scolaires, en particulier clermontois à l'importance de l'eau, et de valoriser les actions mises en place au niveau de la Ville de Clermont-Ferrand en terme de gestion de l'eau.

Article 3 : Modalités de mise en œuvre du programme d'actions et contribution financière de la Ville

3.1 Détermination du programme d'action et de son coût

Chaque année, un plan d'action sera établi en partenariat entre l'association H_2O sans frontières et la Ville de Clermont-Ferrand pour définir les forages à réhabiliter, dans la limite de l'enveloppe financière allouée (axe 1).

Les autres actions envisagées (axes 2,3,4 et 5 : échanges entre les écoles…) seront également inscrite sur le plan d'actions.

Le plan d'action 2016 (année 1) est fourni en annexe de la présente convention.

Pour les années 2 et 3, le programme annuel d'actions et le budget prévisionnel correspondant feront l'objet d'avenants soumis à délibération du Conseil Municipal.

3.2 Participation financière de la Ville

La participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand sera engagée selon les dispositifs administratifs et financiers en vigueur.

Elle concerne principalement la réparation de forages d'eau potable ou autres installations d'eau ou d'assainissement (axe 1), financées par les budgets annexes Eau et Assainissement, dans le cadre de la Loi « Oudin-Santini ».

Le soutien aux Cours d'Eau d' H_2O sera également financé par le budget annexe Eau.

Les autres actions envisagées (axes 2,3,4) ne font en principe pas l'objet de participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand. Toutefois, si tel était le cas, leur financement éventuel devra être inscrit dans le plan d'action annuel faisant l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et sera pris sur le Budget Principal de la Ville.

3.3 Modalités de versement de la contribution financière et contrôle de l'utilisation des fonds

La Ville procédera chaque année à :

- un versement de 70% de la subvention à notification de l'engagement annuel du soutien,
- au versement du solde au 1er trimestre de l'année suivante ; après transmission, contrôle et présentation à la collectivité d'un rapport d'activités techniques et financier.

Les versements seront effectués sur le compte de l'Association H_2O sans frontières, qui procédera aux versements nécessaires sur les comptes des associations locales H2O concernées ou au paiement des artisans locaux.

L'association H_2O sans frontières devra pouvoir justifier à tout moment de l'utilisation des fonds versés et tiendra sa comptabilité à la disposition de la Ville.

Article 4 : Échanges, communication et suivi de la présente convention

Afin de faciliter l'atteinte des objectifs communs des deux structures tels que définis au titre de la présente convention, la Ville de Clermont-Ferrand et l'association H_2O sans frontières conviennent des modalités générales suivantes en matière d'échanges, de communication et de suivi.

La Ville de Clermont-Ferrand et la l'association H_2O sans frontières s'engagent à s'informer régulièrement et chaque fois que nécessaire sur les actions menées,

dans le cadre de cette convention, et plus largement sur tous thèmes liés aux objectifs de la présente.

Il sera régulièrement procédé à des réunions permettant de faire le point sur les actions en cours.

La Ville de Clermont-Ferrand et l'association H_2O sans frontières conviennent de partager au plan moral les bénéfices des actions menées au titre de cette convention. Les actions de communication feront apparaître la participation et le partenariat rassemblant les deux structures, dans la mesure où cela est compatible avec les contraintes propres à chaque opération.

L'ensemble des documents (photos, supports de communication, cartes...) produits par l'association H_2O sans frontières au titre de la présente convention sont considérés comme libres de droits pour la Ville de Clermont-Ferrand. L'indication de l'association H_2O sans frontières en tant qu'auteur des documents sera toujours précisée.

Article 5 : Sanctions

En cas d'inexécution par l'association H_2O sans frontières de ses engagements au titre de la présente convention, de retard de plus de trois mois dans l'exécution de ces derniers ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par l'association H_2O sans frontières sans l'accord préalable de la Ville, celle-ci peut, après examen des justificatifs présentés par l'association H_2O sans frontières et entretien avec ses représentants :

- exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention,
- diminuer ou suspendre le montant de la contribution financière de la Ville.

La Ville en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 : Durée, modification, renouvellement et résiliation

La présente convention est établie pour la période 2016 à 2018 (3 ans). Elle prendra fin le 31 décembre 2018.

Elle pourra être renouvelée à l'issue d'une évaluation conjointe.

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville et l'association H_2O sans frontières.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse

Article 7 : Litige

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Convention établie en deux exemplaires originaux et remis à chacune des parties.

Fait à Clermont-Ferrand le

Pour l'association H 2 O sans frontières Le Président	Pour la Ville de Clermont-Ferrand Le Maire
Jean-Pierre WAUQUIER	Olivier BIANCHI

Annexe 1
Plan d'action année 1 (2016)

Axes	Projets 2016	Financement Ville de Clermont-Ferrand
Axe 1 - Réparation de forages en panne au sein de 5 communes de la Région Centre ouest du Burkina Faso	**20 forages seront réhabilités** au sein des communes de Didyr, Pouni, To en priorité au niveau des écoles et des dispensaires. 20 000 personnes bénéficieront au long cours de ces réalisations	15 000 € HT Budget annexe Eau et Assainissement (loi Oudin Santini)
Axe 2 - Soutien au nouveau laboratoire d'analyses de Soaw	Conseil technique de la part du service de contrôle des eaux de la Ville de Clermont-Ferrand	
Axe 3 - Lien entre les enfants du Burkina Faso et de Clermont-Ferrand	Échanges de documents (dessins, interviews…) entre les enfants burkinabés des communes où les forages seront réhabilités et les enfants clermontois : projet accueils de loisirs été 2016 + temps scolaire dès rentrée 2016. Le 1er sujet de réflexion commune entre les élèves concernera le thème de l'eau	
Axe 4 - Lien entre les universités de Koudougou (capitale de la région du Centre Ouest du Burkina Faso) et les universités auvergnates	Lien entre les universités, l'association H_2O sans frontières, les services de la Ville de Clermont-Ferrand.	
Axe 5 – Sensibilisation des scolaires à l'importance de l'eau : les Cours d'eau d' H_2O	Cours d'eau d' H_2O Maison des Sports 7 et 8 avril 2016	6 000 € HT Budget annexe Eau